

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-22

Objet : Avenant à la convention de maîtrise foncière entre l'EPFL/BATIGERE/Ville de METZ - Ancien Hôpital Saint André.

Rapporteur: M. le Maire

Le 27 octobre 2016, en considération d'une délibération en date du même jour, la Ville de Metz a signé une convention de maîtrise foncière tripartite aux côtés de BATIGERE-SAREL et EPFL pour une opération de reconversion de friche hospitalière en cœur de ville.

Le projet a pour objectif la réhabilitation par BATIGERE des bâtiments de l'ancien hôpital Saint-André, rempart Saint-Thiebault, pour y créer 117 logements locatifs sociaux sur une emprise de 8404 m².

L'EPFL a donc acquis le bien et le conserve en portage durant le temps nécessaire à la définition du projet de réhabilitation par BATIGERE, qui s'est engagé à racheter le site à la fin de ses études de définition et au plus tard le 30 juin 2020.

Pour sa part, la Ville de METZ s'est porté garante du rachat du site dans l'éventualité d'une défaillance de BATIGERE.

L'EPFL sollicite aujourd'hui la ville pour la signature d'un avenant par lequel l'engagement de BATIGERE de racheter le site est prorogé de 3 ans et porté au 30 juin 2023. Durant ces 3 années, BATIGERE aurait la possibilité de signer avec l'EPFL une convention d'usufruit temporaire lui permettant de réaliser le programme de logements sociaux en qualité d'usufruitier, l'EPFL conservant ainsi la nue-propriété du site.

Il est demandé à la Ville de reconduire son engagement de soutien à l'opération au regard de ces nouvelles modalités.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2016 approuvant et autorisant la signature d'une convention de maîtrise foncière entre l'EPFL/BATIGERE SAREL/Ville de Metz concernant l'ancien hôpital Saint-André,

VU ladite convention signée le 27 octobre 2016,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention précitée, joint aux présentes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DECIDE** d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention foncière du 27 octobre 2016 joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous actes ou documents y afférents, notamment l'avenant n°1 susvisé.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ